

RÈGLEMENT

DE MISE À DISPOSITION DE GOBELETS RÉUTILISABLES



Vienne
Condrieu
Agglomération

SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE	2
2. BÉNÉFICIAIRES	2
3. MODALITÉS DU RETRAIT	2
4. MODALITÉ D'UTILISATION	3
5. MODALITÉ DE RETOUR	3
6. ANNULATION DE LA RÉSERVATION	3
7. SYNTHÈSE DE LA PROCÉDURE DE PRÊT	4

1. PRÉAMBULE

Dans une logique de réduction des déchets à la source, Vienne Condrieu Agglomération encourage les organisateurs d'évènements festifs ou de manifestations culturelles et sportives à être plus respectueux de l'environnement. Afin de les accompagner matériellement dans la mise en œuvre de cette démarche, l'Agglo, en partenariat avec Jazz à Vienne, a décidé de financer la fabrication de gobelets réutilisables et propose une mise à disposition gratuite sous conditions.

Les gobelets, d'un volume de 40 cl, sont en polypropylène, sans marquage à l'exception d'une graduation de contenu.

2. BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires du prêt sont les mairies et les associations. Ces structures devront justifier de l'organisation d'un évènement festif ou d'une manifestation culturelle et sportive ayant lieu sur l'une des 30 communes de Vienne Condrieu Agglomération.

3. MODALITÉS DU RETRAIT

La réservation est à effectuer via un formulaire sur le site internet de l'Agglo au plus tard 1 mois avant la manifestation :

<https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/mes-demarches/lagglo-et-vous/jorganise-un-eco-evenement>

Une confirmation de la réservation sera envoyée par Vienne Condrieu Agglomération à l'emprunteur.

Les gobelets sont fournis dans des caisses par lot de 352 gobelets. Les dimensions des caisses sont les suivantes : L60 x l40 x H32 cm. Seules des caisses pleines pourront être prêtées à l'emprunteur même si le nombre total de gobelets excède le besoin réel de l'évènement.

Le retrait des gobelets s'effectue à l'adresse suivante :

Jazz à Vienne
11 rue du Cirque, 38200 Vienne
Horaires : lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

(Sauf en période du festival Jazz à Vienne, appeler le 04 74 78 87 87 pour fixer un rendez-vous)

4. MODALITÉS D'UTILISATION

L'emprunteur s'engage à utiliser les gobelets mis à disposition uniquement dans le cadre de la manifestation initialement prévue.

L'emprunteur s'engage :

- Avant la manifestation : à sensibiliser les personnes en charge de la gestion des gobelets à la prévention des déchets et aux contraintes techniques liées à la gestion de ce stock.
- Lors de la manifestation : à communiquer et informer le public sur l'utilisation des gobelets réutilisables.

Pour garantir le retour de ces gobelets, l'emprunteur est libre de mettre en place le dispositif qu'il jugera le plus adapté compte tenu des caractéristiques de la manifestation qu'il organise. Toutefois, pour les manifestations importantes et en particulier lorsqu'elles ont lieu dans des lieux ouverts, Vienne Condrieu Agglomération préconise de mettre en place un système de consigne où le consommateur paye 1,00 € la location de chaque gobelet. Ce système de consigne permet généralement d'augmenter le taux de retour des gobelets.

5. MODALITÉS DE RETOUR

Les gobelets devront être restitués dans les 3 jours suivants l'évènement à l'adresse suivante :

Comptoir des Criques - Association Messidor
437 rue du Champ de Course, 38780 Pont-Évêque
Horaires : lundi au vendredi de 8h à 15h

Un lavage professionnel sera réalisé par des salariés en insertion de Messidor. L'emprunteur n'est donc pas tenu de laver les gobelets mais doit les vider de tout contenu et résidus de boisson.

Cette prestation de lavage est prise en charge par Vienne Condrieu Agglomération mais dans le cas où les gobelets seraient rendus hors délai, nécessitant un nettoyage plus intensif dans le cas par exemple du développement de moisissures, l'Agglo se garde le droit de facturer une partie du lavage à l'emprunteur (0,07 € par gobelet nécessitant un deuxième lavage).

Suite au lavage, Messidor effectue une vérification et un comptage des gobelets et informe Jazz à Vienne du nombre de gobelets manquants ou endommagés. Jazz à Vienne facture à l'emprunteur 0,50 € par gobelet manquant ou endommagé afin de financer le rachat de gobelets. L'emprunteur s'engage à rembourser Jazz à Vienne.

6. ANNULATION DE LA RÉSERVATION

L'emprunteur, contraint d'annuler sa réservation, en informe l'Agglo dans les délais les plus brefs afin de ne pas bloquer le stock de gobelets. Vienne Condrieu Agglomération se réserve le droit d'annuler une réservation pour cas de force majeure et en informe l'emprunteur.





VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Service gestion des déchets
Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès - BP 263
30, avenue Général Leclerc
38217 Vienne Cedex

☎ 04 74 53 45 16

gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr